

CAHIERS DE RECHERCHE - CEIM



Note de recherche 02-01

LES STRATÉGIES DES MOUVEMENTS FÉMINISTES ET DE FEMMES DANS UN CONTEXTE MONDIALISÉ

Louise Brossard

MARS 2002



Université du Québec à Montréal
C.P. 8888, succ. Centre-ville,
Montréal, H3C 3P8

Tel : (514) 987 3000 # 3910
<http://www.ceim.uqam.ca>

GRUPE DE RECHERCHE SUR L'INTEGRATION CONTINENTALE
<http://www.unites.uqam.ca/gric>

Les opinions exprimées et les arguments avancés dans cette publication demeurent l'entière responsabilité de l'auteur-e et ne reflètent pas nécessairement ceux du Groupe de Recherches sur l'Intégration Continentale (GRIC) ou des membres du Centre Études internationales et Mondialisation (CEIM).

Dans ce cahier de recherche, nous poursuivrons la réflexion entamée par Anick Druelle¹ dans sa thèse de doctorat concernant les projets et les stratégies des mouvements féministes et de femmes² dans le contexte de la mondialisation des marchés. Plus précisément, nous ébaucherons quelques analyses concernant la vaste mobilisation de la *Marche mondiale des femmes en l'an 2000* initiée par des Québécoises et à laquelle a adhéré près de 5500 groupes provenant de 163 pays.³ Précisons qu'à notre connaissance, aucune analyse n'a encore été produite concernant cet événement. D'ailleurs, il semble que peu d'études empiriques aient été faites concernant des actions entreprises par des femmes et des mouvements féministes sur la scène mondiale. Druelle cite les ouvrages de quatre auteures qui ont développé une analyse des pratiques des femmes au niveau international, soit ceux de Cynthia Enloe (1989), de Deborah Stienstra (1994), de Sandra Whitworth (1994) et de Kaethe Schirmacher (1905, 1912).⁴ Pour sa part, Druelle s'attarde plus précisément à l'analyse de la quatrième conférence des Nations Unies sur les femmes tenue à Beijing en 1995. Il faut donc voir ce texte comme une modeste contribution à tout un champ d'étude qui gagnerait à être développé.

Notre regard portera plus précisément sur les questions abordées par Colette Saint-Hilaire⁵ concernant les projets universalistes et les politiques identitaires sur lesquels se fondent certains mouvements féministes. Nous discuterons ces notions en nous appuyant sur les réflexions d'Iris Marion Young.⁶ Nous aborderons également la question de la pluralité des mouvements à la lumière de la thèse d'Hélène Le Douaré⁷ qui traite des différences de classe, de race, d'ethnies, etc.

¹ Druelle, Anick. 2001. « Mouvement des femmes et mondialisation capitaliste : pratique et discours au sein des conférences mondiales des nations unies sur les femmes, 1975 à 1995. Thèse de doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal, 341 p.

² Certains mouvements oeuvrant pour l'amélioration des conditions de vie des femmes se désignent plutôt comme mouvement de femmes.

³ Voir le site de la Fédération des femmes du Québec : www.ffq.qc.ca/marche2000

⁴ Druelle, Anick. Op. cit., p. 42

⁵ St-Hilaire, Colette. 1994. « Le féminisme et la nostalgie des grands récits », dans *Cahiers de recherche sociologique*, no. 23. Montréal : Université du Québec à Montréal., p. 79-103

⁶ Young, Iris Marion. 1994. « Gender as Seriality : Thinking about Women as a Social Collective » in *Signs*, spring, p. 713-738.

⁷ Le Doaré, Hélène. 2001. « Les femmes sont-elles différentes ou divisées? Une question posée aux mouvements sociaux », communication présentée dans le cadre du Colloque *Le féminisme, comme lieu pour penser et vivre diversité et solidarité*, Juin 2001, UQAM.

L'abandon du sujet universel et d'un projet féministe global⁸

Dans son texte « La nostalgie des grands récits » Colette St-Hilaire exhorte les mouvements féministes à abandonner la recherche d'une théorie explicative de l'ensemble des réalités vécues par les femmes. Selon elle, la poursuite de cet objectif entraîne inévitablement la fixation d'un sujet-femme ontologique à saveur essentialiste qui ne reflète pas la diversité des femmes. Sur le plan théorique donc, elle invite les mouvements féministes à « déconstruire le sujet-femme ou plutôt la différence sexuelle »⁹. Sur le plan organisationnel, elle affirme qu'il est impossible à tout mouvement de représenter la totalité des réalités vécues par les femmes. Elle invite donc les mouvements féministes à abandonner les projets qui prétendent englober l'ensemble des réalités et à former des coalitions « instables et provisoires » qui pourront changer au gré des buts et intérêts de chacun de ces mouvements.

Deux enjeux : l'identité et l'action politique

La question de l'identité

Ces notions de sujet et de mouvement unifiés capables de représenter toute une classe constituent l'un des débats les plus importants actuellement tant chez les théoriciennes que chez les militantes féministes. Les femmes vivant de multiples oppressions, notamment les noires américaines, les femmes provenant de pays jadis colonisés et les lesbiennes, ont été les premières à remettre en question les mouvements féministes désireux de parler au nom de toutes les femmes. Elles ont démontré comment ces mouvements représentaient essentiellement les femmes blanches, éduquées, hétérosexuelles, de classe moyenne, etc. Le courant postmoderne a aussi contribué à déconstruire le sujet ontologique et la prétention des mouvements sociaux modernisateurs à représenter l'ensemble des sujets politiques.

À ce titre, le sujet ontologique dont se réclame une partie du mouvement féministe québécois pose effectivement problème puisqu'il nie la construction sociale de l'identité du sujet. Il réaffirme un sujet donné préexistant à tous rapports sociaux. Ce sujet ontologique réfère à un essentialisme qui, depuis plusieurs siècles, a servi à légitimer la situation d'oppression des femmes. Ne justifiait-on pas l'assignation des femmes aux tâches de maternage en invoquant leur instinct maternel? Or, lorsqu'une partie du mouvement féministe québécois réclame plus de femmes au pouvoir en arguant que le pouvoir au féminin serait moins dominateur parce que porteur de valeurs de paix, de compassion, de réciprocité chères aux femmes, il reconduit le sujet

⁸ Voir le résumé du texte de St-Hilaire en annexe.

⁹ St-Hilaire, Colette. Op. cit. p. 98

ontologique essentialiste. Lorsqu'une partie du mouvement féministe québécois - composée surtout, selon nous, de la partie institutionnalisée qui s'incarne par le vaste réseau de groupes de femmes et de leurs regroupements financés par l'État - revendique la reconnaissance du point de vue spécifique des femmes, qui différerait de celui des hommes, il me semble encore une fois qu'il renforce une vision essentialiste.

Cela dit, il nous semble également nécessaire de concevoir les femmes comme sujet politique afin de pouvoir agir sur la scène publique. Or, que nous reste-t-il comme outil conceptuel pour dénoncer les oppressions vécues par les femmes sans retomber dans un essentialisme décrié par bon nombre de féministes? Le concept de série que Young emprunte à Sartre et développe de façon originale permet, à notre avis, de concevoir les femmes comme un groupe social uni par des conditions concrètes, sans pour autant partager des caractéristiques ontologiques. Young identifie la contrainte à l'hétérosexualité et la division sexuelle du travail comme étant les matrices « pratico-inertes » unissant les femmes dans un rapport social de pouvoir.

Le concept de série chez Young

Dans son texte « Gender as Seriality : Thinking about Women as a Social Collective », Young emprunte le concept de « série » développé par Jean-Paul Sartre dans son livre *La critique de la raison dialectique*¹⁰. Ce concept permet, selon Young, de voir les femmes comme une collectivité sans pour autant leur attribuer une identité commune. Tout en abandonnant l'objectif de créer une théorie sociale expliquant l'ensemble des situations vécues par les femmes, elle considère important de concevoir les femmes comme une collectivité sociale, sinon, dit-elle « il devient impossible de concevoir l'oppression des femmes comme un système organisé, structuré, ayant des processus institutionnalisés » (1994 : 718) et, ajouterions-nous, d'agir politiquement.

Le concept de série désigne chez Sartre une collectivité sociale, dans ce cas-ci les femmes, dont les membres sont unifiées passivement par des « objets pratico-inertes » autour desquels elles orientent leurs actions. Ces objets pratico-inertes ont un effet contraignant qui limitent les actions des membres de la collectivité. Ce que Sartre entend par objets pratico-inertes ce sont des objets concrets, le corps des femmes par exemple, qui sont investis d'un contenu social résultant de l'activité humaine. Les objets sociaux et leurs effets sont par conséquent constitués à travers des « pratiques », d'où le qualitatif « pratico » de l'adjectif « pratico-inerte ». Être désignée comme femme, nous dit Young, ne provient pas du fait que le corps des femmes présente la particularité d'avoir un clitoris, un vagin, des seins, etc. Le corps des femmes

¹⁰ Sartre, Jean-Paul. 1985. *La critique de la raison dialectique*. Paris : Gallimard.

est empreint d'une signification sociale qui lui sera donnée par les pratiques qui lui sont destinées. L'appropriation du corps des femmes par les hommes constituerait selon Young une des pratiques fondatrices de la hiérarchie entre les sexes. Cette appropriation rendrait possible l'utilisation des femmes comme monnaie d'échange et permettrait le viol, l'inceste, la prostitution, etc.

Les objets sont également inertes dans le sens où, comme toute matière, ils offrent une résistance et ont un caractère contraignant qui ne dépendent pas de l'action des membres. Ces objets sont imposés, sont donnés comme tel, d'où leur caractère « inerte ». Somme toute, ce sont les conditions socio-économiques et politiques produites par l'action humaine à travers l'histoire, la culture, les systèmes sociaux, etc. :

The series is structured by actions linked to practico-inert objects. Social objects and their effects are the results of human action; they are practical. But as material they also constitute constraints on and resistances to action that make them experienced as inert. (1994 :725-726)

Par ailleurs, la série sera souvent vécue par ses membres comme une nécessité, un donné ou comme un phénomène naturel sur lequel ils et elles ont peu de pouvoir. Les membres se reconnaissent des contraintes semblables sans pour autant partager une identité commune :

While serial membership delimits and constrains an individual's possible actions, it does not define the person's identity in the sense of forming his or her individual purposes, projects, and sense of self relation to others. (1994 : 727)

Chez Young, les pratiques entourant le corps des femmes orientent les actions de ces dernières sans pour autant déterminer leur identité propre. La nuance entre orienter et déterminer une identité, tant individuelle que politique, revête ici une grande importance. Selon Young, ce ne sont ni l'identité individuelle, ni l'identité politique qui sont en jeu dans la série. Ce sont plutôt les objets practico-inertes qui font des femmes une collectivité sociale. Quoiqu'il n'y ait aucune identité commune pour les femmes de la série, Young reconnaît que cette série marquera tout de même l'identité de chacune d'entre elles, sans toutefois la déterminer. La façon dont l'identité sera marquée demeure toutefois l'affaire de chacune :

But individuals can relate to these social positionings in different ways; the same person may relate to them in different ways in different social contexts or at different times in their lives. (1994 : 733)

Cette façon de voir le marquage des identités individuelle et collective nous semble très libératrice puisqu'elle permet une action relativement autonome des sujets. Ainsi, certaines femmes se soumettront passivement à l'appropriation de leur corps tandis que d'autres tenteront d'y échapper individuellement ou collectivement. Cette vision libératrice permet également

d'entrevoir des changements possibles puisque les identités des membres de la série ne sont pas complètement déterminées ou aliénées.

Young identifie l'institution de l'hétérosexualité et la division sexuelle du travail comme deux éléments fondateurs de la collectivité sociale des femmes à travers toutes les cultures et toutes les époques. L'institution de l'hétérosexualité construirait le corps des femmes comme un objet potentiellement appropriable par la collectivité sociale des hommes :

The structure of the social body defining these bodily practices, however, is enforced heterosexuality. The meanings, rules, practices, and assumptions of institutionalized heterosexuality constitute the series, women, as in a relation of potential appropriation by men. (1994 : 729)

La division sexuelle du travail présente le même caractère transculturel et trans-historique quoiqu'elle se manifeste de manière très diversifiée selon les cultures, les époques, les systèmes sociaux, etc. Elle présente toutefois un caractère universel par la spécialisation des femmes dans les soins portés aux enfants et les tâches connexes et l'investissement prépondérant des hommes dans le domaine marchand, comme employeur ou employé, et la politique. Des formes diversifiées du « prendre soin » s'expriment, par extension, dans le travail salarié. C'est pourquoi nous retrouvons une majorité de femmes dans des emplois de services, alors qu'elles sont très peu nombreuses à occuper des postes de direction ou des postes de pouvoir.

Agir politiquement

Le concept de série reconnaît à la fois le caractère prépondérant des rapports sociaux dans la construction de l'identité des individus tout en étant assez souple pour expliquer les multiples visages identitaires. Il permet également de concevoir les femmes comme une collectivité sociale partageant des situations d'oppression similaires sans toutefois revêtir un caractère totalisant. Les propositions de Young concernant l'identité et le groupe social « femme » nous semblent fort intéressantes pour éviter les pièges d'une politique identitaire tout en permettant l'action politique sur la base d'une catégorie sociale. À ce titre, il nous semble que les mouvements féministes ont opéré un glissement; partant d'un mouvement qui analysait, dénonçait et visait la transformation des rapports sociaux de sexe, il s'est transformé en un mouvement identitaire où la lutte se fait au nom d'une essence féminine.

Par contre, Young ne discute pas les rapports qu'entretiennent entre eux les différents groupes composant la catégorie sociale des femmes. Parle-t-on d'une simple diversité ou y a-t-il, là aussi, des rapports contradictoires voire antagoniques? Hélène Le Douaré aborda cette question dans le cadre du Colloque *Le féminisme, comme lieu pour penser et vivre diversité et solidarité*

organisé en juin 2001 à l'Université du Québec à Montréal par l'Alliance de recherche IREF/Relais-femmes¹¹.

La pluralité : différences ou antagonismes?

La collectivité sociale des femmes est aussi traversée par d'autres rapports sociaux qui peuvent à leur tour diviser la catégorie des femmes. Chacune des membres de la série genrée est également membre de d'autres séries basées sur la classe, la race, la nationalité, l'ethnie, etc. À ce titre, elles peuvent former un groupe sur la base de différentes collectivités sociales. Hélène Le Douaré pousse un peu plus loin la réflexion en introduisant une distinction entre diversité et antagonisme. Selon Le Douaré, la volonté d'inclure toutes les différences entre les femmes dans les théories et les pratiques féministes occultent les rapports antagoniques entre les femmes :

Ce n'est qu'au fil de mes lectures de textes théoriques féministes récents (...) que je me suis aperçue, et ce fut une véritable découverte, que ce terme (diversité) recouvrait en fait et une notion et un enjeu, une notion dans ce sens qu'il devient une catégorie descriptive des formes du réel et un enjeu parce qu'il définit une perspective pointilliste du monde construite sur la coexistence recherchée de différences; or cette vision s'oppose à celle d'une société structurée et fracturée par des relations de pouvoir et de domination.¹²

Même si les femmes vivent une situation commune d'oppression qui fait d'elles une classe sociale, les autres rapports de domination, plus précisément les rapports de classe, de race, et d'ethnie divisent à leur tour les femmes en classes antagoniques :

C'est cette imbrication des divers rapports sociaux à l'œuvre dans une société donnée qui fragmente le groupe des femmes en diverses classes d'appartenance... (sic) sans cesser toutefois d'être une catégorie définie à travers l'histoire et les sociétés par des invariants comme le monopole masculin du pouvoir, quelles qu'en soient les formes, et la spécialisation des femmes dans la réponse aux besoins des autres.¹³

Cette fragmentation aura, selon Le Douaré, deux conséquences : d'une part, de désolidariser les femmes dans leur lutte allant même jusqu'à s'opposer dans des rapports antagoniques, et d'autre part, de secondariser la question des femmes dans les luttes de classe, de race, d'ethnie, etc. Les rapports de

¹¹ Cette alliance de recherche met en réseau des chercheuses membres de l'Institut de recherches et d'études féministes de l'UQAM et les groupes de femmes du Québec représentés par l'organisation autonome Relais-femmes.

¹² Le Douaré, Hélène Op. cit. p. 1

¹³ Le Douaré, Hélène Op. cit. p. 2

classe, par exemple, font en sorte que des femmes sont en opposition entre elles. Le Douaré donne pour exemple la lutte des infirmières menée en France en 1989 dont Danièle Kergoat a fait l'analyse. Afin d'obtenir une reconnaissance professionnelle et financière du métier d'infirmière, ces dernières se sont distinguées des médecins, composés majoritairement d'hommes scolarisés, et des auxiliaires familiales, composées majoritairement de femmes peu scolarisées et présentant peu de mobilité dans le type d'emploi qu'elles peuvent occuper. Par leur action, il y a eu consolidation de la division du travail puisque la bataille pour la reconnaissance de la profession d'infirmière s'est faite en opposition à ces deux corps de métier. Le Douaré reprend à son compte les conclusions de Kergoat :

Pour la première fois dans l'histoire du capitalisme, une couche de femmes dont les intérêts directs (non médiés comme auparavant par les hommes...) s'opposent frontalement aux intérêts de celles touchées par la généralisation du temps partiel, les emplois de service très mal rétribués et non reconnus socialement, et plus généralement par la précarité.¹⁴

Cette division du travail où des intérêts antagoniques se manifestent au sein même du groupe social des femmes existe déjà depuis bien longtemps et de façon plus prégnante dans les pays du Sud. Avec la mondialisation des marchés, cette division du travail s'aggrave partout sur la planète et creuse davantage les écarts entre les différentes catégories de femmes.

Le Douaré avance également que la question des femmes est secondarisée dans les luttes liées à des rapports de classe, de race, etc, et ce pour différentes raisons. D'abord, dit-elle à l'instar de Bourdieu, il est difficile de baser une lutte sur plus d'un rapport de pouvoir. Les impératifs de la lutte, dont la solidarité, feront en sorte que les femmes d'un groupe social, les noires américaines par exemple, se rallieront aux hommes de leur groupe plutôt que de se solidariser avec les femmes du groupe dominant, les blanches américaines. Aussi, les femmes du groupe dominant seront presque inévitablement assimilées à l'ennemi. Les souffrances infligées à la communauté dominée constituent une raison largement suffisante, nous dit Le Douaré, pour comprendre la colère des femmes du groupe dominé face à tous les membres du groupe dominant. Tout de même, dit-elle, les luttes qui portent des revendications particularistes informent le féminisme de considérations universelles. Par exemple, dit-elle, les noires américaines ont réussi à :

¹⁴ Kergoat, Danièle. 2000. « Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe », in *Dictionnaire critique du féminisme*, sous la direction de Helena Hirata, Françoise Laborie, Hélène Le Douaré, Danièle Senotier, Paris, PUF, p. 43

(...) centrer prioritairement leur lutte sur le racisme et son impact sur les relations de genre, et donc à faire reconnaître l'existence de rapports de pouvoir entre les femmes, et précisément l'existence d'une catégorie de blanche dominante privilégiée y compris par les acquis du mouvement féministe.¹⁵

De plus, dit encore Le Douaré, le fait que la division entre les sexes est antérieure et fondatrice des autres divisions laisse croire qu'elle est naturelle, voir immuable, ce qui la rend plus difficilement questionnable. Les rapports entre les femmes et les hommes étant ainsi pris pour acquis, voire pour naturels, ils sont peu questionnés par les différents mouvements sociaux, sauf évidemment par le mouvement féministe :

(...) la différence des sexes semble être le premier principe ordonnateur des sociétés en constituant la domination du groupe des hommes sur le groupe des femmes, et que ces deux groupes originaires vont se fragmenter avec l'intégration de nouvelles formes de hiérarchisation produites par l'évolution historique de l'organisation du travail.¹⁶

Il y aurait donc selon Le Douaré des luttes qui divisent entre elles les femmes et des luttes qui occultent les rapports de domination entre les femmes et les hommes.

Quoique plutôt rares, Le Douaré identifie tout de même des mouvements sociaux capables de conjuguer différentes luttes. Les indiennes du Chiapas, par exemple, auraient tissé des liens avec des femmes de différentes ethnies qui auraient eu pour effet d'atténuer les antagonismes entre elles et auraient intégré au sein de l'organisation zapatiste de libération nationale, l'EZLN, des revendications visant la participation égale des femmes au pouvoir.

En bref, pour Le Douaré, il faudrait mener de front les luttes qui reconnaissent et s'attaquent aux multiples rapports d'oppression. Cette proposition, quoique très peu développée dans le texte, pourrait nous laisser croire qu'il y a là une intention semblable à celle développée par le féminisme mondial décrit par St-Hilaire. Cette réflexion nous ramène à la deuxième question posée par St-Hilaire : tenant compte de toutes ces considérations, quels projets et quelles stratégies les mouvements féministes devraient-ils adopter?

¹⁵ Le Douaré, Hélène Op. cit. p. 9

¹⁶ Le Douaré, Hélène Op. cit. p. 2

La Marche mondiale des femmes en l'an 2000: un exemple de mouvement de femmes sur la scène internationale

À la lumière des discussions entamées précédemment, nous tenterons une première analyse de la *Marche mondiale des femmes en l'an 2000* à partir du matériel qui nous est donné, soit le cahier des revendications de la Marche¹⁷ et le site internet de la Fédération des femmes du Québec¹⁸. Plus précisément, nous tenterons de répondre aux questions suivantes : le projet universaliste existe-t-il au sein de la *Marche mondiale des femmes en l'an 2000*? Ce mouvement s'appuie-t-il sur une politique identitaire ou fait-il plutôt valoir la diversité? La pluralité du mouvement est-elle abordée en termes antagonistes ou en termes de différences? Les stratégies d'action et les structures organisationnelles adoptées par les militantes nous renseignent-elles sur les visées politiques du mouvement?

Un projet universaliste avec application locale

La forme même d'organisation de la *Marche mondiale des femmes en l'an 2000* nous porte à croire que ce mouvement vise un projet universaliste tout en laissant place à la modulation régionale :

Bien sûr, chaque femme ou chaque groupe adaptera les éléments d'analyse présents dans ce cahier selon leur pertinence pour leur travail et les complétera selon les situations et les contextes qui leur sont spécifiques.¹⁹

Les membres du comité stratégie responsables de la rédaction du cahier des revendications admettent que l'analyse présentée est sujette à changement, suivant l'évolution des conjonctures et, à ce titre, invitent chacune à enrichir le cahier :

Le défi de la rédaction de ces pages était de rendre disponibles, le plus simplement possible, et rapidement, des informations et des arguments à la lumière de l'évolution de la situation mondiale. À nous toutes maintenant de l'enrichir avec les informations, notes, citations, et stratégies qui seront développées dans les prochains mois.²⁰

On sent donc un souci d'arrimer les revendications tant à la conjoncture qu'aux différentes réalités des femmes à travers le monde. Cela dit, les

¹⁷ Comité stratégie de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000. 1999. *Marche mondiale des femmes en l'an 2000, cahier des revendications mondiales. CONTRE LA PAUVRETÉ et pour le partage des richesses. CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES et pour le respect de leur intégrité physique et mentale.* Recherche et rédaction : Denise Dextraze. Montréal : Comité de coordination de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000, 41 p.

¹⁸ <http://www.ffq.qc.ca/marche2000>

¹⁹ Comité stratégie de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000. Op. cit. p. 5

²⁰ Comité stratégie de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000. Op. cit. p. 6

revendications portées auprès de l'ONU, instance ciblée par les déléguées au niveau international, sont bien celles inscrites dans le cahier de revendications mondiales. En ce sens, le projet commun porté par les militantes auprès des autorités de l'ONU revêt un caractère universaliste, en ce sens qu'il prétend représenter les réalités des femmes à travers le monde.

Malgré l'universalisme supposé des revendications portées par la *Marche mondiale des femmes en l'an 2000*, les priorités ciblées par cette dernière sont loin de faire l'unanimité au sein de la « communauté » féministe. Dans le cahier de revendications mondiales, on pose la lutte à la pauvreté et à la violence faite aux femmes comme étant deux éléments permettant d'améliorer les conditions de vie de toutes les femmes :

Cette action globale des mouvements de femmes du monde est ancrée dans le travail fait par diverses femmes tant au plan local qu'international. Elle doit permettre de faire bouger les choses et, à ce titre, elle devient un véhicule à utiliser par chacune d'entre nous pour améliorer les conditions de vie des femmes où qu'elle soient.²¹

Pourtant, plusieurs militantes féministes ne partageaient pas ces deux axes principaux de lutte. La question de la pauvreté fut remise en question tant au sein de l'organisation de la *Marche mondiale des femmes en l'an 2000* qu'à l'extérieur. Certaines militantes préféraient parler de redistribution de la richesse pour englober l'ensemble des statuts économiques des femmes. Même si le titre du cahier des revendications s'intitule « CONTRE LA PAUVRETÉ et pour le partage de la richesse », les revendications elles-mêmes ne reflètent pas, selon nous, le thème du partage des richesses. Alors que la *Marche mondiale des femmes en l'an 2000* se positionne en rupture avec le système capitaliste néolibéral²², les revendications qu'elle met de l'avant visent principalement à éliminer les pires manifestations d'exploitation des pays du Sud par le Nord, ce qui n'est pas rien, sans toutefois mettre de l'avant des mesures plus musclées visant le partage des richesses entre les pays du Nord et du Sud et entre les riches et les pauvres au sein même des États.

Aussi, malgré le fait que la *Marche mondiale des femmes en l'an 2000* se positionne en rupture avec le patriarcat²³, elle ne cible qu'un des aspects de celui-ci, certes non-négligeable, soit les violences faites aux femmes. Les thèmes de la division sexuelle du travail et de l'appropriation du travail des femmes par les hommes, par exemple, ne sont pas abordés. Alors que

²¹ Comité stratégie de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000. Op. cit. p. 6

²² En page 9 du cahier de revendications on peut lire : « À l'échelle planétaire, La Marche des femmes en l'an 2000 veut rompre définitivement avec le capitalisme néolibéral. »

²³ En page 9 du cahier de revendications on peut lire : « À l'échelle planétaire, la Marche des femmes en l'an 2000 veut rompre définitivement avec le patriarcat et en finir avec toutes les formes de violence faite aux femmes. »

certaines bribes d'analyse concernant la division sexuelle du travail sont reprises dans la partie explicative du cahier²⁴ les revendications ne reflètent pas ces préoccupations.

Également, différentes revendications portées traditionnellement par des féministes n'ont pas été reprises par les membres de la Coalition, par exemple le droit à l'avortement libre et gratuit. Suite à de longs et houleux débats, les militantes ont plutôt opté pour revendiquer le droit à l'intégrité physique des femmes. Par ailleurs, les revendications à l'égard des lesbiennes ont ceci de particulier qu'elles ont été intégrées à la plate-forme de revendications tout en faisant l'objet d'une adhésion pays par pays. Sur cette dernière question, on ne peut que noter la confusion. Alors que dans le cahier de revendications on retrouve deux revendications traitant de la question des lesbiennes²⁵, on peut lire sur le site internet de la Fédération des femmes du Québec la note suivante :

Les revendications V-10 et V-11 concernant l'orientation sexuelle ont reçu l'appui d'une majorité des femmes présentes à la Rencontre internationale préparatoire d'Octobre 1998 dans la mesure où il a été proposé qu'elles fassent l'objet d'une adoption par pays. Certaines déléguées n'étaient pas en mesure de s'engager à les défendre publiquement dans leurs pays. Ces revendications demeurent partie intégrante du projet de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000. Vous trouverez ci-bas la liste des groupes et des coordinations nationales et régionales qui nous ont retourné leur coupon d'appui en date **du 1er novembre 2001**.²⁶

Ce type de confusion est dû, à notre avis, à un compromis obtenu à l'arraché. Selon le rapport oral obtenu par des déléguées québécoises ayant participé à ce débat, la question du respect des droits des lesbiennes fut l'objet de plusieurs préjugés et de propos discriminants de la part même des déléguées, laissant comprendre les multiples divergences existant au sein même de l'organisation. Dans ce contexte, on se demande jusqu'à quel point il fut possible de faire valoir ces deux revendications auprès des autorités ciblées. Bref, sur le plan des revendications, on ne peut que constater, à l'instar de St-Hilaire, l'impossibilité de représenter l'ensemble des projets portés par les mouvements féministes et de femmes.

Sur le plan de la représentation, nous ne pouvons encore que souligner l'impossibilité de parler au nom de l'ensemble de la « communauté » féministe. Les groupes québécois membres de la *Marche mondiale des femmes en l'an 2000* constituent, à notre avis, la partie institutionnalisée du mouvement féministe québécois. Cette partie institutionnalisée, quoique fort importante

²⁴ Comité stratégie de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000. Op. cit. p. 15 à 32

²⁵ Voir les revendications V-10 et V-11 dans le cahier des revendications, p. 29 et 31.

²⁶ <http://www.ffq.qc.ca/marche2000/fr/cahier/liste.html>

par son grand nombre de membres, son pouvoir, sa reconnaissance, etc., ne comptait pas, parmi ses membres, les féministes se réclamant de différentes tendances, que ce soit les anarchistes, les lesbiennes radicales, les environmentalistes, les socialistes, les communistes, etc. À ce titre, elle ne peut s'autoproclamer comme étant la porte parole de l'ensemble du mouvement féministe québécois.

Le même raisonnement s'avère tout aussi valable en ce qui concerne les déléguées de plusieurs pays. On peut se demander si ce ne sont pas les femmes provenant d'ONG plus fortunées et reconnues par les pouvoirs en place qui ont pu se payer le « luxe » de participer à un mouvement international qui exige des coûts importants que plusieurs ONG ne peuvent soutenir.

Par dessus tout, la *Marche mondiale des femmes en l'an 2000* se veut universaliste dans la mesure où elle prétend vouloir améliorer les conditions de vie de l'ensemble des populations du monde, en promouvant des valeurs d'égalité, de justice et de paix :

Nous marcherons pour enfanter un monde basé sur le partage de la richesse collective, matérielle et spirituelle de l'humanité et pour faire en sorte que chacune et chacun ait à la fois de quoi vivre et des raisons de vivre.²⁷

Cette mobilisation pose les femmes comme actrices de ce changement pour le mieux être de toutes et tous :

C'est la façon des femmes de faire le saut dans un nouveau millénaire : remettre les pendules du monde à l'heure du partage, de la paix et de l'égalité formelle et annoncer que les femmes seront plus que jamais actrices de changements majeurs.²⁸

À ce titre, ce projet mobilisateur reprend tout à fait le « projet nostalgique des grands récits », pour paraphraser Colette St-Hilaire, en imaginant que leurs revendications ont une portée universelle et salvatrice pour l'ensemble des populations.

Politique identitaire ou reconnaissance de la diversité

Il est difficile de se prononcer sur la question d'une politique identitaire avec, pour seul matériau d'observation, le cahier de revendications. Les propos du cahier des revendications permet d'identifier le désir de faire reconnaître le travail et l'apport des femmes à la vie sociale, politique et économique des pays, mais ils ne semblent pas pour autant orientés vers une

²⁷ Comité stratégie de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000. Op. cit. p. 10

²⁸ Comité stratégie de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000. Op. cit. p. 6

politique identitaire. On peut davantage identifier le souci de reconnaître la multitude des inégalités prévalant dans le monde :

À l'aube de l'an 2000, il existe encore des déséquilibres profonds, injustifiables et intolérables, entre les hommes et les femmes, entre les pays du Nord et les pays du Sud, entre ceux de l'Est et ceux de l'Ouest, et, parmi la population d'un même pays, entre les riches et les pauvres, entre les jeunes et les plus âgés, entre les villes et les villages. (1999 : 7)

Le cahier des revendications met l'accent sur l'ensemble des rapports de pouvoir vécus par les femmes et toutes les populations. En ce sens, ce mouvement ressemble fortement au féminisme mondial²⁹ décrit par Colette St-Hilaire. L'attention portée à différentes préoccupations concernant, les guerres, l'environnement, la corruption, le déficit démocratique, le néolibéralisme mondial³⁰ démontre également le souci d'avoir une approche holistique, à la manière du féminisme mondial. On sent également le respect de la diversité des peuples et des cultures :

Alors que la mondialisation en soi pourrait être un formidable levier de solidarité entre les peuples et les cultures, elles se trouvent pervertie par la volonté de domination des puissants de ce monde.³¹

Par ailleurs, le thème de la violence faite aux femmes semblent davantage se rapprocher d'une analyse des conditions socio-historiques et politiques que d'une politique identitaire. À la manière de Young, le cahier de revendications reprend l'idée que l'appropriation du corps des femmes existe de façon transculturelle et trans-historique :

Cette violence traduit des rapports de force historiquement inégaux entre les hommes et les femmes et constitue juridiquement une violation des droits humains et des libertés fondamentales. C'est une réalité universelle : elle s'exerce dans toutes les sociétés quels que soient la classe sociale, le revenu et la culture. Toutes les femmes sont touchées.³²

En somme, le cahier de revendications de la *Marche mondiale des femmes en l'an 2000* laisse une large place à la diversité des femmes, des cultures et des sociétés.

Différences ou antagonismes?

Encore ici, il est difficile de se prononcer sur la conception des différences portée par la *Marche mondiale des femmes en l'an 2000* à partir du seul cahier des

²⁹ Pour plus de détail sur le féminisme mondial, voir le résumé du texte de St-Hilaire en annexe.

³⁰ Comité stratégie de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000. Op. cit. p. 7

³¹ Comité stratégie de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000. Op. cit. p. 16

³² Comité stratégie de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000. Op. cit. p. 7

revendications. Une chose est certaine, on ne fait pas mention des antagonismes entre les femmes de différents pays. Par ailleurs, les rédactrices du cahier de revendications, principalement des Québécoises, étaient bien conscientes de la coloration singulière qu'elles ont apporté au texte et ont considéré important de le souligner dans le document lui-même :

L'équipe de femmes qui ont travaillé à ce texte sont très majoritairement des nord-américaines – avec la particularité d'être francophones. Vous retrouverez certainement à travers ou entre les lignes cette influence. Loin d'être insensibles à cet état de fait, nous vous invitons fortement à enrichir le texte de votre point de vue, à partir de votre réalité. Il faut voir ce document comme un produit collectif en évolution continue.³³

Par ailleurs, le traitement fait aux revendications liées au droit à l'avortement et aux droits des lesbiennes laisse croire qu'on a voulu niveler les différends et conserver l'unité. La lecture des procès verbaux des rencontres des déléguées de la *Marche mondiale des femmes en l'an 2000* nous permettrait davantage d'identifier les points de divergences et d'évaluer la présence ou non d'antagonismes. À défaut d'information plus précise à ce sujet, nous nous contenterons d'insister sur la volonté de la *Marche mondiale des femmes en l'an 2000* de faire place à la diversité des femmes à travers le monde.

Stratégies d'action : l'occupation du champ politique et la formation de coalitions

La volonté des militantes de la *Marche mondiale des femmes en l'an 2000* d'occuper la scène politique mondiale est incontestable. On vise la mobilisation de la société civile pour interpeller les États et l'ONU :

La Marche mondiale est une initiative autonome du mouvement des femmes, une initiative de la base. Elle vise à influencer les pouvoirs économiques et politiques, à agir sur les « décideurs » des États et de l'Organisation des Nations Unies.³⁴

La *Marche mondiale des femmes en l'an 2000* interpelle directement les pouvoirs politiques et ce, à deux niveaux : au niveau national en interpellant directement les États sur différents aspects concernant la pauvreté et la violence; et au niveau international en demandant à l'ONU de faire pression sur les États; en demandant l'abolition de différents accords internationaux comme l'AMI et en demandant le renforcement de certains accords internationaux et de certaines structures comme la Cour criminelle internationale. Par ailleurs, la très grande majorité des revendications

³³ Comité stratégique de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000. Op. cit. p. 6

³⁴ Comité stratégique de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000. Op. cit. p. 21

s'adresse aux États eux-mêmes. On peut donc en conclure que le terrain politique privilégié par les militantes de la *Marche mondiale des femmes en l'an 2000* se situe au niveau des États-nations.

Dans le cahier des revendications, on peut entrevoir un questionnement sur les moyens à mettre en place au niveau international pour éliminer la pauvreté et la violence à travers le monde. Les militantes ont choisi de présenter les revendications mondiales à l'ONU, organisme identifié comme étant le lieu au niveau international pouvant recevoir et répondre à leurs demandes. Par ailleurs, elles questionnent le fonctionnement et l'efficacité de l'ONU et proposent de nouvelles modalités de fonctionnement.³⁵ Aussi, elles portent un regard critique sur le programme d'action en matière de condition féminine adopté par les États membres de l'ONU en 1995 tout en y prenant appui pour faire pression localement :

La Marche mondiale des femmes s'inscrit dans une continuité avec les quatre conférences mondiales des femmes convoquées par les Nations Unies mais encore plus particulièrement avec les forums parallèles organisés autour de ces rencontres. (...) Évidemment, nos revendications vont plus loin que les engagements déjà pris par les États. La Marche mondiale des femmes en l'an 2000 est, dans les faits, une « rencontre internationale » auto-convoquée par le mouvement des femmes.³⁶

Les militantes ne sont pas dupes de la portée réelle des conventions adoptées et signées à l'ONU par les États et, encore ici, misent principalement sur la mobilisation de la société civile pour faire pression sur les États :

Mais comme le programme (sur la condition féminine adopté par les États en 1995 à Beijing) n'est pas un document juridique international, il n'a pas force de loi et un État ne peut être contraint de s'y conformer. Par contre, son contenu peut servir à interpréter de façon plus favorable aux femmes les divers conventions et pactes internationaux dont il a été question dans ce cahier. De plus, sous l'effet des pressions exercées par les mouvements de femmes à travers le monde comme dans le cas de cette Marche mondiale des femmes en l'an 2000, les États pourraient décider d'adopter les politiques que nous réclamons et respecter les engagements qu'ils ont pris en souscrivant aux programmes d'action tels que celui de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes.³⁷

L'incertitude quant à la possibilité que les structures internationales actuelles puissent agir réellement sur les politiques des États est manifeste et ressemble en bien des points aux questionnements existant au sein de

³⁵ Voir les revendications P-2c) et P-5

³⁶ Comité stratégie de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000. Op. cit. p. 5

³⁷ Comité stratégie de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000. Op. cit. p. 33

plusieurs mouvements anti-mondialisation. Par ailleurs, les militantes de la *Marche mondiale des femmes en l'an 2000* continuent de penser que l'action concertée des femmes sur la scène mondiale peut, elle, influencer le cours des décisions prises au niveau national. Il nous semble là y avoir une piste de réflexion à pousser plus loin : où et comment peut-on agir mondialement pour influencer le processus de mondialisation patriarcale et capitaliste?

Enfin, la *Marche mondiale des femmes en l'an 2000* se situe en solidarité avec les autres mouvements anti-mondialisation et vise une collaboration avec ces mouvements : elle fut impliquée au Sommet des peuples des Amériques, elle s'est prononcé contre la guerre en Afghanistan, etc.

CONCLUSION

On peut, sans contredit, affirmer que la *Marche mondiale des femmes en l'an 2000* porte un projet universaliste ayant la prétention d'améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population et de représenter l'ensemble du mouvement des femmes au niveau mondial. À l'instar de St-Hilaire, nous considérons qu'aucun mouvement ne peut prétendre représenter l'ensemble des femmes et des mouvements féministes et encore moins l'ensemble des populations. Or, cette dernière question demeure un sujet très sensible au sein du mouvement féministe québécois institutionnalisé. La reconnaissance et la légitimité même de ce mouvement par l'opinion publique et les pouvoirs politiques nous semblent être deux enjeux parmi tant d'autres expliquant cette prétention à représenter toutes les femmes.

Les conditions d'égalité entre les mouvements féministes nous semblent à ce titre une question fort pertinente à soulever. Sans croire naïvement que l'égalité entre les mouvements de femmes puisse être un jour atteinte, il nous semble majeur de reconnaître qu'il existe des rapports de pouvoir au sein même des mouvements féministes et de femmes liés, entre autres choses, aux intérêts de chacun d'entre eux, au niveau d'organisation et aux moyens dont ils disposent, au niveau d'appui populaire et de reconnaissance des pouvoirs politiques et, comme le souligne si bien Le Douaré, aux antagonismes qui existent entre les femmes elles-mêmes. L'illusion de la solidarité indéfectible entre femmes demande à notre avis à être grandement nuancée.

Ceci n'implique pourtant pas qu'il faille abandonner l'organisation d'actions de grande envergure permettant de faire reculer le pouvoir sur les femmes. À ce titre, nous ne pouvons que saluer les efforts entrepris par la *Marche mondiale des femmes en l'an 2000* de prendre d'assaut la scène publique mondiale et d'articuler un contre discours féministe audible et cohérent. Comment pourrait-on en effet faire reculer les oppressions et les rapports de pouvoir sans y opposer une force organisée, structurée et munie d'un discours et de revendications bien articulés. Il nous semble en effet que ce soit la seule manière d'occuper l'espace public et de participer à la détermination des règles qui guideront le « mieux vivre ensemble ».

Nous ne pouvons que souscrire, également, à un projet qui vise à développer une vision holistique des différents rapports sociaux qui traversent la catégorie sociale des femmes. En ce sens, les efforts du féminisme mondial décrit par St-Hilaire et de la *Marche mondiale des femmes en l'an 2000* sont louables. Tout en admettant qu'il soit impossible de représenter l'ensemble

des réalités des femmes, il nous semble important d'établir un horizon le plus large possible visant l'abolition des multiples facettes des oppressions.

Par ailleurs, la *Marche mondiale des femmes en l'an 2000* secondarise la question de la division sexuelle du travail qui, à notre avis, joue un rôle majeur dans l'appauvrissement des femmes. On se contente plutôt de souligner la plus grande pauvreté des femmes sans appuyer sur l'appropriation du travail des femmes par les hommes et sur l'exploitation importante des femmes. Une analyse plus substantielle de la division sexuelle du travail aurait probablement permis de mettre de l'avant des revendications qui touchent aux rôles sociaux traditionnels qui sont bien souvent à l'origine de la dépendance économique des femmes vis-à-vis des hommes et de la pauvreté importante dont elles sont victimes.

Par ailleurs, la vision holistique développée par la *Marche mondiale des femmes en l'an 2000* ne permet pas, à notre avis, de se proclamer comme le mouvement pouvant faire avancer la cause de l'ensemble des populations. Le désir d'inscrire les femmes comme des actrices incontournables dans la lutte pour l'égalité ne permet pas de poser la lutte des femmes comme celle pouvant « remettre l'être humain au cœur de nos préoccupations, pour mondialiser nos solidarités. » Un certain essentialisme semble ici transpirer. Par ailleurs le désir de s'unir au mouvement anti-mondialisation tant pour lutter avec d'autres contre différentes injustices que pour faire pénétrer les revendications des femmes au sein des organisations mixtes nous semblent tout à fait souhaitable. Les alliances possibles sont multiples à travers l'établissement de coalitions. Le défi demeure toutefois d'arriver à ce que les revendications des femmes soient réellement soutenues par les mouvements anti-mondialisation.

ANNEXE : RÉSUMÉ DU TEXTE DE COLETTE ST-HILAIRE

Colette St-Hilaire cite le féminisme mondial, incarné par les fondatrices que sont Maria Mies, Audre Lorde, Charlotte Bunch et bell hooks³⁸, comme exemple d'un mouvement qui tombe dans le piège du projet global. Le féminisme mondial constituerait, selon St-Hilaire, un appel à la solidarité entre toutes les femmes tout en reconnaissant la diversité des situations sociales de chacune. Il voudrait mettre fin à toutes les oppressions de race, de classe, d'orientation sexuelle, etc. que vivent les femmes. Bref, le féminisme mondial viserait une « interrelation des diverses formes d'oppression » (1994 : 85) dans une perspective holistique.

L'unité dans la diversité se concrétiserait à travers deux stratégies, soit le « consciousness-raising et les alliances stables » (1994 : 86) Il s'agirait donc pour toutes les féministes de développer une conscience des différentes oppressions vécues par les femmes dans le but de développer une analyse féministe globale. Cette conscience globale permettrait ensuite de mener des luttes féministes qui embrasseraient l'ensemble des luttes des femmes, voire des opprimé-e-s. Les « alliances stables » seraient vues comme le seul moyen permettant d'obtenir des changements structurels fondamentaux visant l'éradication de toutes les formes d'oppression de sexe, de race, de classe, d'orientation sexuelle, etc.

Cette prétention à représenter l'ensemble des femmes et à offrir une théorie faisant état de l'ensemble de la réalité pose, aux yeux de St-Hilaire, un problème majeur :

Mais le féminisme mondial atteint vite ses limites, celles que pose toute politique fondée sur un sujet fondateur et une épistémologie humaniste. Le courant du féminisme mondial présuppose l'existence d'un sujet collectif – constitué tantôt de l'ensemble des femmes, tantôt de l'ensemble des opprimés – dont la pensée peut théoriquement reproduire la totalité du réel. (1994 : 87)

St-Hilaire réfute cette aspiration à représenter l'ensemble des femmes et y voit même les éléments d'une idéologie pouvant mener au totalitarisme. Pour l'auteure, il est impossible de représenter l'ensemble des femmes, au risque de s'appropriier des luttes de femmes ne s'identifiant pas du tout au sujet politique que définira le féminisme global. Elle nous invite plutôt à déconstruire le « sujet politique stable » en s'inspirant entre autres de Foucault et des philosophes de la mort du sujet. Ce que St-Hilaire entend par sujet politique stable, c'est ce sujet que l'on peut dire, décrire et nommer en

³⁸ L'auteure cite précisément certains ouvrages que voici : Mies, Maria. 1986. *Patriarchy and Accumulation on a World Scale*. Bunch, Charlotte. 1987. *Passionate Politics*. Lorde, Audre. 1984. *Sister Outsider*. hooks, bell. 1984. *Feminist Theory. From Margin to Center*.

présentant cette description comme étant le reflet du réel. Or, pour St-Hilaire il n'existe pas de vérité ou de réalité descriptible. La parole elle-même qui décrit cette réalité, la parole féministe par exemple, est le fruit d'une subjectivité historiquement construite par des rapports de force. La description de la réalité restera donc toujours partielle et partiale, dépendante de la position qu'occuperont celles qui la décrivent; d'où l'impossibilité de représenter toutes les réalités des femmes. Ce sujet ne peut être stable puisqu'il est le produit de rapports sociaux en constante transformation; d'où l'impossibilité d'atteindre une vérité universelle du sujet. Plutôt que de viser une conscience globale comme le féminisme mondial, St-Hilaire nous invite à déconstruire le sujet ontologique femme:

La « femme » - ou plus justement la différence sexuelle - ne peut pas être élevée au rang de sujet ontologique et agir comme fondement d'un nouveau mouvement identitaire féministe. Au contraire, cette différence sexuelle doit être explorée, remise en cause par le féminisme même, un féminisme conçu non pas comme l'expression d'un féminin préétabli ou d'une expérience féminine donnée, mais comme un mouvement politique, théorique et pratique, ayant pour tâches entre autres la déconstruction de l'identité et la construction d'une nouvelle énonciation de la différence sexuelle. (1994 : 98)

Peut-on dès lors agir sur le plan politique pour transformer les rapports sociaux de sexe sans référer à une « politique identitaire » ou à un sujet ontologique? Selon St-Hilaire ce serait possible dans la mesure où l'on fait une distinction entre sujet ontologique et sujet politique. St-Hilaire cite Françoise Collin³⁹ pour définir ce qu'est le sujet politique :

Le sujet-femme, multiple, fragmenté, irréductible à l'individu ou au féminin, radicalement altéré, *est en même temps* un sujet-femme qui peut parler et agir dans l'espace public à partir d'une identité toujours provisoire, une identité établie sur la base de rapports sociaux concrets, de pratiques et de discours qui constituent le sujet-femme à un moment donné. (1994 : 99)

Pour St-Hilaire, cette identité fragmentée oblige sur le plan organisationnel à former des coalitions non-permanentes composées des différents sujets dont les luttes se croiseront à un moment précis de l'histoire. Les objectifs communs autour desquels se coaliseront pour un moment les sujets n'exigent pas de consensus ou de ligne de parti tout en permettant l'expression et la reconnaissance des différences.

³⁹ Collin, Françoise. 1986. « Le féminisme et la crise moderne », préface à l'ouvrage de Diane Lamoureux, *Fragments et collages : essai sur le féminisme québécois des années 70*, Montréal, Éditions du Remue-ménage, p.9-10.